



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

VESOUL, le 30 DEC. 2010

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des collectivités territoriales et
du cadre de Vie

Bureau des collectivités territoriales

Référence

ST/ST

Affaire suivie par

Mme THOMASSIN Sylvaine

03.84.77.71.04

sylvaine.thomassin@haute-saone.gouv.fr

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
du
6 décembre 2010**

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le 6 décembre 2010 à 15h30 à la préfecture, salle Paul Théry, sous la présidence de M. FREYSSELINARD, Préfet de la Haute-Saône.

Etaient présents :

● *Pour les communes ayant une population inférieure à 427 habitants :*

- | | |
|----------------------|-----------------------------------|
| - Emmanuel LOUVET | Maire de Granvelle-et-le-Perrenot |
| - Raymond BILQUEZ | Maire de Franchevelle |
| - Michel CORNUEZ | Maire de Flagey |
| - Jean-Paul CARTERET | Maire de Lavoncourt |
| - Yvonne CORVISIER | Maire d'Ecuelle |
| - André NICOLAS | Maire de Montigny-les-Cherlieu |
| - Robert BOURQUIN | Maire de Coisevaux |
| - Michel BOIRIN | Maire de Broye-lès-Loups |
| - André GAUTHIER | Maire de Chancey |

● *Pour les cinq communes les plus peuplées du département :*

- | | |
|-----------------|--------------------------|
| - Raoul JUIF | Adjoint au maire de Lure |
| - Michel ALLIOT | Maire de Gray |

● *Pour les communes ayant une population supérieure à 427 habitants :*

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| - Jacques THEULIN | Maire de Villers Le Sec |
| - Jacques ABRY | Maire de Luze |
| - Jean-Louis GATSCHINÉ | Maire de Saint-Germain |

- Claude PETITJEAN Maire de Fougerolles
- Jean-Claude OPEC Maire de Pusy-Epenoux
- Claude LONCHAMPT Maire de Nantilly

● *Représentants au titre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI):*

- Ernest SCHAER Président de la communauté de communes du Pays de Villersexel
- Jean ROTA Président de la communauté de communes du Pays de Lure
- Frédéric BUISSON Président de la communauté de communes du Pays Jusséen
- Jean-Marie LE BRETTON Président de la communauté de communes des Combes
- Jean-Pierre MAUPIN Vice-président de la communauté de communes des 4 Rivières
- Christian BRESSON Président de la communauté de communes du Pays de Saulx
- Alain CHRETIEN Président de la communauté de communes de l'agglomération de Vesoul

● *Représentants du conseil général de la Haute-Saône :*

- Gérard POIVEY conseiller général du canton de Champagny
- Robert MORLOT conseiller général du canton de Lure-sud
- Jean-Claude GAY conseiller général du canton de Pesmes
- Frédéric LAURENT conseiller général du canton de Vauvillers
- Carmen FRIQUET conseillère générale du canton de Scey-sur-Saône
- Michel DESIRE conseiller général du canton de Jussey

● *Représentants du conseil régional de Franche-Comté :*

- Eric HOULLEY conseiller régional
- Véronique DEGALLAIX conseillère régionale

Participaient également à la réunion :

- Wassim KAMEL, Secrétaire Général de la préfecture
- Jean-Michel PORCHER, Sous-préfet de Lure
- Bernard BOUILLON, Directeur des collectivités territoriales et du cadre de vie
- Philippe SARAZIN, bureau des collectivités territoriales
- Sylvie MEURET, bureau des collectivités territoriales
- Sylvaine THOMASSIN, bureau des collectivités territoriales

Etaient absents excusés :

● *Pour les communes ayant une population inférieure à 427 habitants :*

- Joseph LAMY, maire de Cornot

● *Pour les cinq communes les plus peuplées du département :*

- M. PINI, adjoint au maire de Vesoul

● *Pour les communes ayant une population supérieure à 427 habitants :*

- Christiane BEY, maire de Saint-Sauveur
- Didier PIERRE, maire de Soing Cubry Charentenay

● *Représentants du conseil général de la Haute-Saône :*

- Joëlle LAURE LIBERSA, conseillère générale du canton de Combeaufontaine

● *Représentants du conseil régional de Franche-Comté :*

- Michèle DURAND MIGEON, conseillère régionale

M. le Préfet ouvre la séance et constate le quorum: 32 personnes présentes à l'ouverture

Il remercie les membres de leur présence et indique qu'il a souhaité réunir la CDCI -ancienne version-, bien que dans les trois mois suivant la promulgation de la loi de réforme des collectivités territoriales, de nouvelles élections devront avoir lieu pour modifier la composition de cette commission.

Au cours de cette séance, M. le Préfet veut présenter l'état actuel des réflexions sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, lequel doit être arrêté pour le 31/12/2011. Les membres de la CDCI sont invités à faire part de leur avis, leurs observations sur les différents projets envisagés mais il n'y aura pas de vote.

M. le Préfet explique que les premières nouvelles intercommunalités pourraient voir le jour dès le 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle réforme doit permettre de supprimer les communautés de communes "trop petites" ainsi que les enclaves et les communes isolées.

M. le Préfet rappelle que le département de la Haute-Saône compte aussi 232 syndicats et qu'il faudrait supprimer ceux qui n'ont plus d'utilité ou dont l'activité est redondante.

M. BOUILLON dresse un état des lieux de l'intercommunalité en France, puis en Haute-Saône et énonce les grands principes de la loi de réforme des collectivités territoriales. (les documents présentés lors de la séance sont en ligne sur le site internet de la Préfecture : <http://www.haute-saone.gouv.fr/>: Rubriques Aménagement du territoire/ Collectivités locales/ intercommunalités).

Le débat s'ouvre sur les interventions suivantes :

M. CHRETIEN souhaite que cette CDCI et la future (à créer) se fixent des priorités. Ainsi, avant de proposer des fusions entre communautés de communes qui fonctionnent bien, il pense qu'il serait raisonnable de remplir les objectifs suivants :

- 1^o objectif : convaincre les communes isolées de rejoindre les CC
- 2^o objectif : se concentrer sur les CC qui présentent des enclaves ou des discontinuités, et celles qui ont de vrais problèmes de fonctionnement.

M. ABRY, maire de Luze, indique que la population ne doit pas être le seul critère de définition des nouvelles "intercos". Il faut tenir compte également des bassins de vie et du territoire géographique.

M. le Préfet approuve mais rappelle que les petites CC ont plus de mal à fonctionner.

M. DESIRE, conseiller général du canton de Jussey, précise qu'il faut prendre en compte la population mais également le nombre de structures que l'on veut regrouper, surtout dans les secteurs ruraux. Il faut éviter les regroupements à 50 communes par exemple et défendre les communautés de communes à taille humaine.

M. le Préfet souscrit à cet avis mais rappelle que la Haute-Saône compte 545 communes parmi lesquelles figurent de très petites.

M. CORNUEZ demande si on parle de fusions ou de créations de nouvelles CC.

M. le Préfet indique qu'en cas de fusion, les compétences obligatoires et optionnelles s'additionnent mais les CC peuvent toujours se priver d'une compétence avant de se regrouper.

M. GAUTHIER estime qu'en cas de fusion, la plus grosse CC s'impose.

M. LE BRETTON alerte sur le risque de création de nouveaux syndicats si on laisse les CC se défaire de certaines compétences notamment dans le domaine scolaire et périscolaire.

M. GAUTHIER renchérit en précisant que des syndicats ont été supprimés dans son secteur pour que sa CC prenne les compétences scolaire et périscolaire.

M. le Préfet reconnaît que l'idéal serait que la nouvelle CC créée garde le maximum de compétences et notamment le scolaire et le périscolaire.

M. CARTERET considère qu'encourager les transferts de compétences vers les CC, c'est vider les communes de leurs attributions.

M. GAY s'interroge : *"comment peut-on abandonner des compétences alors que des projets s'appuient dessus ?"*

M. le Préfet propose ensuite d'examiner les projets pour la Haute-Saône. Chaque projet est présenté sous forme d'un diaporama et les élus sont invités à s'exprimer.

1) **Communauté de communes du Val de Pesmes – Communauté de communes de la Vallée de l'Ognon**

Plusieurs hypothèses sont envisagées mais la plus pertinente à court terme reste le maintien de ces deux communautés de communes en l'état.

M. GAUTHIER, maire de la commune de Chancey et président de la communauté de communes du Val de Pesmes, précise qu'une concertation entre la CC Vallée de l'Ognon et CC Val de Pesmes a eu lieu mais que la fusion n'est pas envisageable, car les deux CC ont des objectifs différents et des compétences difficiles à fusionner.

Un rattachement avec une CC du Jura pourrait se faire à plus long terme. M. GAUTHIER sait que sa CC est modeste en taille mais elle fonctionne correctement; celle de la Vallée de l'Ognon pourrait se rapprocher d'une CC du Doubs.

2) **Communauté de communes du Pays d'Autrey – Communauté de communes du Val de Gray**

Il est proposé de fusionner ces deux groupements et d'y intégrer les communes isolées de Velesmes Echevanne, Cresancey, Onay et Angirey.

M. ALLIOT, maire de Gray et président de la communauté de communes du Val de Gray, est prêt à accueillir la communauté de communes du Pays d'Autrey. Cependant, il reste de nouvelles règles à établir en matière de fiscalité et de compétences. La commune de St Broing rejoint la CC Val de Gray au 1/01/2011.

M. le Préfet indique que ces deux CC doivent bien réfléchir pour savoir si elles souhaitent se regrouper en 2012 ou 2013.

Mme CORVISIER, présidente de la communauté de communes du Pays d'Autrey, indique qu'elle est d'accord sur le principe d'un regroupement avec la CC Val de Gray mais un énorme travail subsiste car la fiscalité et les compétences sont très différentes. De plus, la CC Pays d'Autrey se situe en zone de revitalisation rurale.

3) **Communauté de communes des Quatre Rivières**

Elle reste en l'état. Elle est composée de 42 communes et couvre un vaste territoire.

4) **Communauté de communes des Belles Fontaines – Communauté de communes les Vertes Vallées – Communauté de communes du Pays Jusséen**

Il est proposé la fusion de ces structures et l'intégration des 4 communes isolées: Barges, Preigney, La Rochelle, Betoncourt sur Mance. Les communes de La Quarte et Ouge restent à la communauté de communes du Pays Vannier (52).

M. BUISSON, président de la communauté de communes du Pays Jusséen, précise que les élus réfléchissent à cette fusion depuis quelques années déjà. La CC des Vertes Vallées semble la plus réticente. Un comité de pilotage avec un programme d'actions pour 2011 a été mis en place de sorte que la fusion puisse être officialisée le 1^{er} janvier 2012.

M. DESIRE indique que ces communautés de communes se sont créées, à une époque, "en opposition" et confirme l'intérêt d'un regroupement.

5) **Communauté de communes Saône et Coney – Communauté de communes Les Belles Sources**

Pour M. LAURENT, cette fusion est possible mais il propose de réfléchir également à un rapprochement avec la CC Val de Semouse car ces groupements travaillent déjà ensemble.

M. DESIRE pense qu'il faut déjà organiser la fusion entre les deux petites CC. Il ajoute qu'à l'intérieur de la CC des Belles Sources, des élus seraient plus favorables à une fusion avec la CC Val de Semouse.

La commune de Bourguignon Les Conflans appartient au canton de Vauvillers mais elle travaille beaucoup avec les communes de Menoux et Amance.

M. le Sous-Préfet précise que le maire de Bourguignon Les Conflans souhaite "aller vers le Sud".

6) Communautés de communes Agir Ensemble – Communauté de communes Saône Jolie – Communauté de communes des 6 Villages

Un regroupement est envisagé avec intégration des communes isolées : Breurey-lès-Faverney, Vilory et Bourguignon-lès-Conflans.

M. CORNUEZ, président de la communauté de communes des 6 Villages, déclare que ces 3 CC ont délibéré pour fusionner. Il demande si, en cas de fusion, il sera possible de faire entrer ou sortir des communes de ces CC et réadapter les périmètres.

M. le Préfet répond que c'est toujours possible mais peu souhaitable car il ne s'agit pas de refaire la carte de l'intercommunalité.

7) Communautés de communes des Combes

Cette CC est laissée en l'état. M. LE BRETTON n'y voit pas d'objections.

8) Communauté de communes des Monts de Gy

Elle reste en l'état et intègre la commune de La Chapelle St Quillain

9) Communautés de communes du Pays Riolais

Maintien en l'état.

10) Communautés de communes du Pays de Montbozon

L'hypothèse d'un regroupement avec la communauté de communes du Chanois est évoquée.

11) Communauté de communes du Chanois

M. le Préfet indique qu'un rapprochement avec la CC de Vesoul ou du Pays de Montbozon serait souhaitable mais Vesoul ne le souhaite pas, et Montbozon ne veut pas prendre la compétence scolaire. Pour M. le préfet, la dette engendrée par la construction du pôle éducatif représente une somme importante mais supportable.

La CC du Chanois pourrait aussi être partagée en deux, sachant que certaines communes sont tournées vers la CC Pays de Montbozon et d'autres vers la CCAV, voire celle de la CC du pays Riolais.

M. CHRETIEN rappelle que son mandat a des objectifs précis : stabiliser le périmètre autour de Vesoul et intégration de Charmoille. Il ne veut pas fusionner avec la CC du Chanois.

Selon lui, l'argument selon lequel certaines communes de la CC du Chanois sont plutôt tournées vers Vesoul est un mauvais argument. Ces communes pourraient très bien se tourner vers la CC des Combes. Il pense que la solution la plus judicieuse serait la fusion de la CC du Chanois et de la CC Pays de Montbozon avec création d'un syndicat scolaire.

12) Communauté de communes de l'agglomération de Vesoul

La commune de Charmoille rejoindrait la CCAV qui se transformera en CA. Reste la question du Chanois en suspens.

13) Communautés de communes du Pays de Saulx, des Grands Bois et des Franches Communes

Plusieurs hypothèses sont évoquées :

- Fusion des CC Pays de Saulx et Grands Bois
- Maintien en l'état des Grands Bois et regroupement de la CC Pays de Saulx avec CC Pays de Luxeuil
- Regroupement CC Franches Communes et CC Pays de Saulx

- Eclatement de la CC Franches Communes, les communes situées au Nord rejoignent la CC Pays de Luxeuil et les communes au sud rejoignent la CC du Pays de Lure.

M. BILQUEZ, Président de la CC des Franches Communes, indique que les CC Pays de Saulx, Grands Bois et Franches Communes ont entamé des discussions sur un projet de fusion.

M. THEULIN précise que cette nouvelle CC comptera 43 communes et qu'il sera difficile de travailler ensemble car elles ont des objectifs et des bassins de vie différents. Il ajoute qu'à ce stade des discussions, des élus des Grands Bois ne sont pas très favorables à cette fusion.

M. BRESSON, président de la CC du Pays de Saulx, explique que sa CC a deux bassins de vie, Luxeuil et Vesoul. Dans un premier temps, il était envisagé une fusion CC Grands Bois, CC Pays de Saulx et CC 6 Villages afin de faire une ceinture rurale autour de Vesoul. Au stade actuel de la réflexion, les villages de la CC Pays de Saulx ne souhaitent pas se regrouper avec Lure, Luxeuil ou Vesoul.

M. CHRETIEN souhaite que l'intégrité territoriale du Pays Vesoul Val de Saône soit garantie. Le pays réfléchit actuellement à un périmètre de SCOT. La CCAV a besoin d'interlocuteurs qui ont du poids et qui partagent le projet de SCOT.

M. ROTA, président de la communauté de communes du Pays de Lure, reconnaît que la CC du Pays de Lure peut rester seule mais il accepterait l'adhésion de nouvelles communes notamment celles des Franches Communes.

M. BILQUEZ déclare que la CC des Franches Communes peut rester en l'état.

M. le Préfet n'est pas convaincu; il s'agit d'une CC sans véritable bourg pôle.

M. JUIF ajoute que les Franches Communes sont divisées par rapport à leur bassins de chalandise. L'identité des Franches Communes est difficile à maintenir en l'état. Il évoque la commune d'Amblans qui a demandé à rejoindre la CC du Pays de Lure.

La réflexion doit donc se poursuivre autour de 2 hypothèses :

- regroupement Grands Bois-Pays de Saulx
- Franches Communes vers Lure et Luxeuil.

14) Communauté de communes des Mille Etangs – Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon

La fusion de ces deux groupements est proposée avec intégration de la commune d'Ecromagny.

M. CHRETIEN trouve gênant de se prononcer à la place des autres. Il ajoute qu'il s'agit de deux vallées qui ne fonctionnent pas de la même façon.

M. CARTERET indique que l'on fait des projets de fusion mais que l'on ne tient pas compte de l'avis de la population.

M. le Préfet répond qu'il ne peut pas organiser de référendum pour chaque projet et ne peut pas recevoir les 545 maires de Haute-Saône, mais qu'il faut que les communes donnent leur avis.

M. LAURENT estime que ces deux groupements ont un intérêt commun : le Parc des Ballons Comtois.

Une autre hypothèse est évoquée : le rapprochement de la CC Haute Vallée de l'Ognon avec la CC Pays de Lure et CC des Mille Etangs avec CC du Pays de Luxeuil. Les membres de la CDCI ne semblent pas favorables à cette option.

M. MORLOT indique que les communes de Mélisey et St Barthélémy seraient intéressées pour se rapprocher de la CC du Pays de Lure.

M. le Sous-Préfet n'est pas favorable à cette option car les communes les plus riches se retireraient de la CC de la Haute Vallée de l'Ognon.

M. le Préfet rappelle qu'il faut éviter, dans toute la mesure du possible, de déstructurer les CC existantes.

15) Communauté de communes du Pays de Villersexel

Elle est maintenue en l'état et intégrera la commune de Courchaton. M. SCHAEER , président de la CC du Pays de Villersexel, est d'accord sur le principe. Les deux communes du Doubs restent à la CC du Pays de Villersexel.

16) Communauté de communes Rahin et Chérimont

Cette communauté de communes est maintenue en l'état. Elle devra intégrer la commune d'Errevet.

17) Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Elle est maintenue en l'état.

Après avoir demandé aux membres de la commission si ceux-ci n'avaient plus de questions ni de remarques à formuler, M. le Préfet invite les membres de la CDCI à continuer leur travail de réflexion et décide de clore la séance.

La séance est levée à 17h30.

Le préfet,



Eric FREYSSÉLINARD

